

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 206

Artikel: Contre le monopole de l'éducation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 206 7 décembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard
Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 36 francs
Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
François Masnata

206

Domaine public

Contre le monopole de l'éducation

Denis de Rougemont, dans sa jeunesse, avait produit quelque pamphlet de révolte contre l'ennui scolaire obligatoirement subi.

Cela n'avait pas la veine de ce qu'écrivirent sur ce sujet Ramuz, Gilliard ou Roorda. L'ennui du jeune Denis était théorisé en considérations critiques sur l'école obligatoire puisées aux bonnes sources maurassiennes. Aristocratiquement, le jeune de... baillait. Sur les bancs de l'école publique, le porteur d'une particule avait usé son fond de culotte.

M. de Rougemont a réédité son texte vieux de quarante ans ; mais il a lu, récemment, Illich et son livre : « Une Société sans Ecole ». Du coup, il pense avoir été un précurseur.

C'est le propre des bons textes libertaires de donner à certains des illusions d'une nouvelle jeunesse ; autrefois les royalistes aimaient à citer Proudhon.

En réalité, Illich a écrit le texte le plus vraiment novateur de ces dernières années. L'apparence réactionnaire de sa thèse (contre l'école obligatoire, pensez !) est comme la preuve que la remise en question est fondamentale : ça ne va pas dans le sens du courant conformiste.

Illich, comme tout révolutionnaire d'inspiration libertaire, s'attaque à ceux qui se prétendent les dispensateurs officiels d'une vérité et qui, de cette situation d'intermédiaires obligés, tirent leur prestige ou leur avantage. Nouvel épisode de la révolte de la vie contre l'école, de la liberté contre la Sorbonne et la scholastique.

L'invention humaine dans le quotidien des métiers, des loisirs et de la vie est plus riche que ce que l'école peut enseigner. Déjà Freinet faisait appel, contre l'école figée, aux connaissances vécues et diffuses dans le milieu même de ses élèves.

Mais aujourd'hui le problème se pose avec une acuité nouvelle et différente. Il devient évident que ce qu'on appelle la démocratisation tend à devenir une entreprise destinée à privilégier un seul type de culture. Et nous avons le droit d'en

parler sans équivoque possible. Depuis assez longtemps, nous nous sommes battus pour que soient levés les obstacles matériels ou sociaux qui empêchent un enfant de développer ses dons potentiels. Mais le chemin offert aujourd'hui se veut toujours le même : à travers les écoles secondaires, la voie royale qui mène à l'Université. Que ceux qui transcent ce chemin critiquent l'économie ou la société dans laquelle ils vivent, n'enlève rien au fait qu'ils privilégiennent leurs propres choix, leur style universitaire, leur savoir, et surtout leurs titres et diplômes.

Ils sont ceux qui savent et qui décident de ce qu'il faut savoir. L'école avec son idéal d'une scolarité toujours prolongée, avec son culte de la recherche, devient un écran de plus en plus opaque qui coupe la jeunesse de la vie. Mettre les tables en rond, lire l'auteur à la mode, ne sont pas des gages de changement suffisants. En fait l'école se fige de plus en plus en « institution » qui a le monopole de l'éducation ; bientôt, on « institutionnalisera » aussi les loisirs. Et l'institution exigera des crédits toujours plus importants, identifiant le progrès à l'augmentation des sommes qui lui sont allouées.

Cette politique ne peut aboutir, avec les meilleurs sentiments progressistes, qu'à la ségrégation sociale.

Ces vérités-là sont perçues confusément par d'autres que les réactionnaires qui demandaient à l'école de leur fournir des apprentis qui sachent lire et écrire, un point c'est tout.

Mais la confusion n'est pas dépassée parce que les détenteurs du savoir scolaire et universitaire n'osent remettre en question leur monopole de peur de découvrir qu'un ouvrier ou un petit patron qui sait mener sa barque et qui veut faire partager l'expérience de son métier peut être lui aussi un éducateur.

Moralité : on fera bientôt des thèses d'Illich le sujet d'un cours.